

ELABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) DES COMMUNES DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS, DRAGEY-RONTHON ET GENÊTS

COMITÉ TECHNIQUE N°2

Date : 12/11/2018

Rédacteur : Marion GAUSSENS (SEPIA Conseils)

Relecture par : Setec hydratec, DDTM 50

Statut : Version 2 validée par David LESENECHAL

Présents :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
BACHELIER	Alain	Saint-Jean-le-Thomas	Maire
AUSSANT	Pierre-Yves	Saint-Jean-le-Thomas	1 ^{er} adjoint au Maire en charge du littoral
CHAPDELAINE	Jean	Dragey Ronthon	Maire
BICHON	Vincent	CA Mont Saint Michel Normandie	Vice-Président en charge des Milieux aquatiques – Littoral
ANDRIEUX	Claire	CA Mont Saint Michel Normandie	
GENIN	Nathalie	Syndicat mixte des bassins côtiers granvillais	Responsable SMBCG
LESENECHAL	David	DDTM 50	Responsable de l'unité prévention des risques et soutien de crise – SETRIS
LE MEITOUR	Valérie	DDTM 50	Chargée de mission Risques Naturels
MEUNIER	François	DDTM 50	Service Mer et littoral
REGNAULT	Karl	DDTM 50	Délégation Territoriale Sud
LOUF	Armelle	DREAL Normandie	Chargée de mission « risques Naturels »
PEETERS	Pierre	Setec hydratec	Ingénieur principal
MARIE	Antoine	Setec hydratec	Ingénieur
VALET	Louise	Setec hydratec	Stagiaire Ingénieur
GAUSSENS	Marion	SEPIA Conseils	Ingénieur

Excusés :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
GRIVAUD	Morgan	Conservatoire du Littoral	Animateur N2000 Baie du MSM

1. PROPOS – ORDRE DU JOUR

Le deuxième comité technique (COTECH) de la démarche d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) des communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts s'est tenu le 12 novembre 2018 dans les locaux de la Délégation Territoriale Sud de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM 50). Son ordre du jour était le suivant :

- 1.Présentation et validation des résultats clés de la phase 1 du PPRL – Analyse du fonctionnement du site
- 2.Méthodologie de la phase 2 – Caractérisation des aléas
- 3.Les prochaines étapes du PPRL

2. COMPTE-RENDU DE RÉUNION

2.1. PRÉSENTATION ET VALIDATION DES RÉSULTATS CLÉS DE LA PHASE 1 : ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU SITE

Phénomènes d'érosion

Mme Le Meitour de la DDTM50 indique que le linéaire côtier sur Genêts dans le support de présentation et dans le rapport de phase 1 est sous-estimé : celui-ci est plutôt de l'ordre de 4 à 5 km. Suite à une question de M. Meunier de la DDTM 50, M. Marié de Setec hydratec précise que les relevés du trait de côte réalisé en 2018 ont été pris en haut des dunes. M. Meunier indique que la DDTM 50 effectue régulièrement des relevés du trait de côte. Les analyses les plus récentes (faites au début de l'année 2018 et début novembre 2018) peuvent être mises à disposition pour alimenter l'analyse de fonctionnement du site.

Il est précisé que les données des niveaux phénomènes météo-marins utilisées sont celles du Mont-Saint-Michel. Bien que moins complètes que les données du SHOM au niveau des ports de Granville et Saint-Malo, ces données ont été retenues, car elles fournissent des résultats plus représentatifs des phénomènes locaux ayant lieu sur le territoire.

Les acteurs du territoire, habitués aux cotes marines, souhaitent connaître la conversion du niveau marin centennal de référence (s'élevant à 9,13 m IGN) en cote marine. Ce point sera précisé dans le rapport de phase 1.

M. Bichon évoque l'existence d'une étude du BRGM, montrant qu'une élévation de 1 m du niveau marin conduit à une élévation de l'ordre 15 cm du marnage au niveau du Mont Saint Michel. Mme Le Meitour précise que les valeurs retenues dans le cadre du PPRL seront celles réglementaires définies pour le territoire. Ainsi, conformément au guide d'élaboration des PPRL, les aléas intégreront la prise en compte du changement climatique, selon deux scénarios : une élévation du niveau marin à court terme (+ 20 cm, circulaire du 27 juillet 2011), et à moyen-long terme (+ 60 cm).

Phénomènes hydrosédimentaires

Mme Genin interroge sur la possibilité d'un couplage entre les divagations périodiques des chenaux et les phénomènes de transports sédimentaires. M. Marié indique que cette analyse sera menée pour compléter le rapport de phase 1.

Remontée de nappe

M. Marié précise qu'aucun suivi piézométrique n'existe localement. En l'absence de données, il propose la réalisation d'une cartographie qualitative des zones impactées par remontée de nappe observée actuellement. Un retour des différents acteurs, et notamment des communes, sur les différents secteurs impactés est demandé afin de réaliser cette cartographie.

Submersion marine

Le linéaire côtier sur le territoire est impacté essentiellement par les chocs mécaniques des vagues, sans qu'il y ait de franchissement par paquet de mer entraînant des apports d'eau engendrant des inondations dans les zones arrière-littorales. M. Aussant indique toutefois l'existence d'une zone dépressionnaire au sud de la zone des cabines de plage de Saint-Jean-le-Thomas, où des inondations de l'ordre de 50 à 60 cm peuvent avoir lieu après une tempête. Après une recherche dans les archives de la part de la DDTM, il s'avère que la tempête de mars 2010 a entraîné des franchissements au droit des enrochements de Saint-Jean-le-Thomas. Setec hydratec va mettre à jour son rapport de phase 1 en conséquence afin de bien identifier ce risque. Le risque de franchissement sera également pris en compte dans la caractérisation de l'aléa conformément aux recommandations du guide du PPRL (bande d'au moins 25 m dans les zones avec franchissements au droit des ouvrages, avec étude des zones dépressionnaires à l'arrière pouvant se remplir sous l'impact des franchissements).

Les fiches tempêtes réalisées dans le cadre de la phase 1 présentent des cartes indiquant la trajectoire des tempêtes, les données disponibles au niveau des ports de Granville et Saint-Malo ainsi que les impacts de ces tempêtes. Mme Genin indique que la localisation du cœur dépressionnaire a une influence directe sur la criticité des tempêtes au droit du territoire, avec une influence en particulier sur les surcotes. Ainsi un cœur dépressionnaire au nord-ouest du territoire (ie au sud-ouest de l'Angleterre) conduit en général à des tempêtes importantes pouvant occasionner des dégâts.

Le rapport de phase 1 sera complété pour ajouter l'analyse de la localisation du cœur dépressionnaire, en particulier pour les 4 tempêtes les plus importantes recensées sur le territoire.

Hydrologie

Mme Genin indique qu'une opération de reméandrage de la Claire Douve a récemment eu lieu. Mme Genin transmettra aux bureaux d'études les éléments topographiques pertinents sur ce secteur au vu des derniers aménagements réalisés, de manière à les intégrer dans la modélisation.

M. Bichon interroge sur la prise en compte des cotes des radiers du Pont-neuf et de la porte de Saint-Jean de manière à étudier une concomitance des phénomènes de marée et de débordement de cours d'eau. Setec Hydratec va étudier la possibilité de réaliser un levé topo au droit de la porte de Saint-Jean afin de comparer les cotes des radiers. Néanmoins, M. Marié précise que la cote de radier n'est pas la seule cause des faibles écoulements dans la Claire Douve, et qu'il faut également prendre en compte la faible pente du ruisseau (marais).

M. Marié précise que Setec hydratec veillera à ce que la modélisation hydraulique intègre correctement la cinétique de vidange relativement lente, après la marée, spécifique du territoire.



Aléas retenus dans le cadre de la phase 2

Les aléas retenus dans le cadre de la phase 2 sont :

- Recul du trait de côte
- Débordements des cours d'eau : Ru du Moulin, Claire Douve, et Le Lerre
- Submersion par rupture du cordon dunaire au Sud de Saint-Jean-le-Thomas
- Submersion par rupture de la porte à flot au Sud de la Claire Douve

2.2. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE LA PHASE 2 : CARACTÉRISATION DES ALÉAS

La méthodologie de caractérisation du recul du trait de côte à horizon 100 ans intégrera une évolution tendancielle, en lien avec le recul moyen annuel, mais aussi recul lié à un évènement majeur ponctuel dans le temps.

Concernant les phénomènes de submersion, il sera prévu dans la modélisation une concomitance entre les phénomènes de débordements de cours d'eau, voire de remontée de nappes, et la rupture d'une partie du cordon dunaire, sur Genêts et Saint-Jean-le-Thomas. Les occurrences spécifiques de chacun de ces évènements ainsi que celle de leur concomitance seront étudiées de manière à aboutir à un évènement global d'une période de retour en cohérence avec l'objectif d'un PPRL.

Des hypothèses spécifiques seront à déterminer plus précisément, notamment en matière de localisation et de taille de brèches.

2.3. LES PROCHAINES ÉTAPES DU PPRL

La phase 2 de caractérisation des aléas aura lieu sur 6 mois, pour aboutir courant mai 2019 à la production de cartographie des zones susceptibles d'être exposées aux aléas littoraux retenus.

Au vu de l'enjeu que représente la définition des hypothèses à intégrer dans la modélisation hydraulique, il est convenu en séance qu'un **comité technique complémentaire sera ajouté dans le courant de la phase 2**, de manière à acter collégialement des hypothèses relatives aux aléas.